

MODIFICATION N° 2 EN DATE DU 22 MAI 2026 DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DU 27 JUIN 2025, EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DU 8 AOÛT 2025

(LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des fonds suivants :

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath (séries PA, PH et PO)
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath (séries PA, PH et PO)

(collectivement, les « **Fonds** »)

Le prospectus est modifié pour refléter

- (i) des changements de gestionnaires de portefeuille des Fonds;
- (ii) des modifications apportées aux stratégies de placement du Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath.

* * *

Le prospectus est modifié comme suit :

Changements concernant les gestionnaires de portefeuille des Fonds

1. À la page 5, dans le « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** », les lignes relatives à Andrew Simpson et à Philip Taller ci-dessous sont supprimées :

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Andrew Simpson Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe Mackenzie Betterworld, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche, responsable principal des décisions de l'équipe.
Philip Taller Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe de la croissance Mackenzie, coresponsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions américaines. Il participe aux décisions portant sur les titres individuels des Fonds. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.

2. À la page 5, dans le « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** », la ligne relative à Michael Kapler ci-dessous est ajoutée après la ligne relative à Tim Johal :

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Michael Kapler Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs, coresponsable des décisions de placement pour tous les Fonds.

3. À la page 6, dans le « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** », la ligne relative à Zi Jian (Richard) Zhu ci-dessous est ajoutée à la fin du tableau :

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Zi Jian (Richard) Zhu Analyste de placements principal, stratégies multi-actifs	Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse quantitatives pour les portefeuilles d'actions

4. À la page 7, sous l'en-tête « **Mackenzie Investments Corporation (« MIC »), Boston (Massachusetts)** »,

- a. le premier paragraphe est supprimé et remplacé par ce qui suit :

MIC, filiale en propriété exclusive de Mackenzie, est le sous-conseiller du Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath et du Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath.

- b. le « **Tableau 7 : Gestionnaire de portefeuille de Mackenzie Investments Corporation** » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Tableau 7 : Gestionnaires de portefeuille de MIC

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Arup Datta Vice-président principal, Gestion des placements	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	Membre principal de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative, de la construction des portefeuilles et de la mise en œuvre des portefeuilles d'actions, responsable principal des décisions de l'équipe.
Denis Suvorov Vice-président, Gestion des placements	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative, de la construction des portefeuilles et de la mise en œuvre des portefeuilles d'actions.
Haijie Chen Vice-président, Gestion des placements	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative, de la construction des portefeuilles et de la mise en œuvre des portefeuilles d'actions.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Nicholas Tham Vice-président, Gestion des placements	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative, de la construction des portefeuilles et de la mise en œuvre des portefeuilles d'actions.

Modifications apportées aux stratégies de placement du Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

5. À la page 74, sous l'en-tête « **Stratégies de placement** », tous les paragraphes sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Le portefeuille de placements du Fonds comprendra généralement des titres de participation sélectionnés parmi les composantes de l'indice MSCI Canada IMI Extended ESG Focus (l'« **indice** »). L'indice est conçu pour maximiser l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) positifs, tout en présentant des caractéristiques de risque et de rendement similaires à celles de l'indice sous-jacent pondéré selon la capitalisation boursière (l'indice MSCI Canada), lequel vise à représenter 85 % des titres de participation négociables du marché boursier canadien. L'indice est constitué en sélectionnant des composantes de l'indice pondéré en fonction des capitalisations boursières, au moyen d'un processus d'optimisation qui vise à maximiser l'exposition aux facteurs ESG tout en respectant la cible d'écart de suivi et les contraintes budgétaires. Pour ce faire, l'indice table sur des renseignements tels que les notations ESG des entreprises, les cotes de controverse de MSCI, les rapports MSCI Business Involvement Screening Research et les indicateurs MSCI Climate Change. Les notations ESG de MSCI visent à évaluer l'approche des entreprises quant aux risques et aux occasions découlant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles s'inscrivent sur une échelle à sept niveaux, allant de « AAA » à « CCC », reflétant la manière dont l'entreprise évaluée gère les enjeux connexes les plus pressants par rapport aux autres joueurs du secteur. Les cotes de controverse de MSCI évaluent les controverses entourant les potentielles répercussions néfastes des activités, des produits et des services d'une entreprise sur les plans environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du programme MSCI Business Involvement Screening Research (BISR) est de permettre aux investisseurs institutionnels de gérer de manière fiable et efficace les normes et les contraintes environnementales, sociales et de gouvernance. Les indicateurs MSCI Climate Change fournissent des données climatiques sur des thèmes comme les risques liés à la transition, les occasions favorables à l'environnement, les risques matériels et l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Les entreprises actives dans les secteurs du tabac, des armes controversées, des armes à feu destinées au grand public et du pétrole sont exclues de l'indice.

À partir de l'indice, le gestionnaire de portefeuille applique une approche quantitative à la sélection des titres et à la construction du portefeuille afin de déterminer les pondérations qui, selon lui, offrent le meilleur potentiel de surperformance à long terme par rapport à l'indice.

Le processus d'élaboration du portefeuille du Fonds mise également sur la gestion optimisée des risques liés aux facteurs ESG, en minimisant les risques non financiers assumés dans l'espoir de générer un rendement relatif supérieur par rapport à l'indice. Les critères environnementaux évaluent comment une entreprise aborde des enjeux tels que le contrôle de la pollution et la gestion des déchets. Les critères sociaux évaluent comment une entreprise gère ses relations avec son personnel, ses fournisseurs, sa clientèle et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Les critères de gouvernance évaluent l'équipe de direction d'une entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Le Fonds est une solution d'investissement durable et est considéré comme un fonds durable de base, comme il est décrit plus amplement sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » dans le présent prospectus simplifié.

Le Fonds n'investira en général pas plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, que nous pouvons gérer, conformément à ses objectifs de placement. Consultez l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable ou aux dispenses relatives à celle-ci, et comme décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » – **Dans quoi l'OPC investit-il?** », le Fonds peut :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

La présente modification n° 2 datée du 22 mai 2026, le prospectus simplifié daté du 27 juin 2025, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 8 août 2025, ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, en sa version modifiée, constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 22 mai 2026.

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath

(collectivement, les « **Fonds** »)

« Luke Gould »

Luke Gould
Président du conseil, président et chef de la
direction
Corporation Financière Mackenzie

« Keith Potter »

Keith Potter
Vice-président exécutif et chef des finances
Corporation Financière Mackenzie

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE
(EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)**

« Nancy McCuaig »

Nancy McCuaig
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie

« Naomi Andjelic Bartlett »

Naomi Andjelic Bartlett
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS

À notre connaissance, la présente modification n° 2 en date du 22 mai 2026, le prospectus simplifié en date du 27 juin 2025, en sa version modifiée par la modification n° 1 du 8 août 2025, et les documents incorporés par renvoi au prospectus simplifié, dans sa version courante, exposent de façon complète, véridique et claire tous les faits importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, dans sa version courante, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 22 mai 2026.

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath

(collectivement, les « **Fonds** »)

**LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE,
EN TANT QUE PLACEUR PRINCIPAL DES
FONDS**

« *John A. Adams* »

John A. Adams
Chef de la direction
Les Placements PFSL du Canada Ltée